

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2016 VALANT COMPTE-RENDU

L'an deux mil seize, le 21 juillet à 20h30, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryanick Méhaignerie, Maire.

Présents : Maryanick MEHAIGNERIE, Bernard DELAUNAY, Sabrina SAUDRAIS, Gérard GILBERT, Pascale DAKA, Thierry DUPLAT, André MONGODIN, Marie-Anne BRIAND, Louis ROZÉ, Claudine PAYSANT, Marie-Thérèse ESNAULT, Stéphane DOUABIN, David VEILLARD Rachel CHEVILLARD, Florence PAINCHAUD

Excusé(s) : Yannez BOUCHER, Christophe BOITTIN, Daniel CHEUL, Nicole BARDAINE

Pouvoirs : Daniel CHEUL a donné pouvoir à Sabrina SAUDRAIS
Yannez BOUCHER a donné pouvoir à Bernard DELAUNAY
Christophe BOITTIN a donné pouvoir à André MONGODIN
Nicole BARDAINE a donné pouvoir à Marie-Anne BRIAND

Florence PAINCHAUD est nommée secrétaire de séance.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve le retrait de la question suivante à l'ordre du jour :

- Enquête publique : restauration de la continuité écologique de 3 ouvrages

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve l'ajout des questions suivantes à l'ordre du jour :

- Rénovation des logements sociaux/commerce place de la Paix : dispositif de la livraison à soi-même
- Avenant au marché d'étude de programmation urbaine

Le présent compte-rendu a été affiché le 28 juillet 2016.

➤ **2016 07 21 d1 – Subvention à l'association BaTaChris'Tival**

Mme le Maire expose :

L'association BaTaChris'Tival a été créée par les communes de Balazé, Taillis et Saint Christophe des Bois, pour l'organisation de spectacles dans le cadre du Festival Désarticulés.

Pour l'année 2016, la commune de Balazé a accueilli 3 spectacles, l'année prochaine et l'année suivante ils se dérouleront à St Christophe et à Taillis.

L'association demande une subvention de 205 € pour équilibrer son budget 2016.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'accorder une subvention de 205 € à l'association BaTaChris'Tival

Les membres de l'association, à savoir Thierry DUPLAT, David VEILLARD, Stéphane DOUABIN, Marie-Thérèse ESNAULT, Pascale DAKA, Louis ROZÉ et Christophe BOITTIN, ne prennent pas part au vote.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve le versement de la subvention.

➤ **2016 07 21 d2 – Ecole privée hors commune : demande de participation aux frais de fonctionnement**

Pascale DAKA, adjointe, expose :

A la demande de la Préfecture, une précision est apportée à la délibération du 25 février 2016 n° 2016.02.25 d12 concernant la prise en charge des frais de fonctionnement d'un élève de primaire domicilié à Balazé scolarisé à l'école privée Sainte Marie de Servon sur Vilaine en classe ULIS (unité localisée pour l'intégration scolaire).

Cette classe spécifique n'existe pas à Balazé.

Pour information, les règles de prise en charge sont les suivantes :

la commune de Balazé peut prendre en charge les frais de fonctionnement d'un élève scolarisé dans une école privée extérieure :

- ✓ Soit à hauteur du coût demandé par l'école privée si celui-ci est inférieur au barème départemental
- ✓ Soit à hauteur du coût départemental si le coût de l'école est supérieur

Pour l'année scolaire 2015/2016, le barème départemental est de 369 € pour le primaire.

Le coût de fonctionnement du primaire de Servon étant supérieur (441 €), il est proposé au conseil :

- ✓ de valider le versement de 369 € à l'école Sainte Marie de Servon sur Vilaine pour l'année 2015/2016
- ✓ d'autoriser le versement d'une participation pour tous les enfants domiciliés à Balazé et scolarisés dans des classes spécifiques (ULIS, CLIS, ...) des écoles privées extérieures jusqu'à la fin du mandat, dans le respect des règles précisées ci-dessus

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve ces propositions.

➤ **2016 07 21 d3 – Rénovation des logements sociaux/commerce place de la Paix : dispositif de la livraison à soi-même**

Par délibération en date du 25 février 2016, le conseil municipal a validé le projet de rénovation des logements sociaux et du commerce situés place de la Paix.

Conformément au dispositif prévu par l'article 278 sexies du Code Général des Impôts relatif à la rénovation et construction de logements sociaux, cette opération peut être éligible au dispositif de livraison à soi-même (LASM). Ce dispositif permet à la commune de bénéficier d'un taux de TVA réduit de 5.5% pour les travaux relatifs aux logements sociaux uniquement.

Pour les travaux relatifs à la rénovation de la partie commerciale, le taux applicable sera de 20%.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le choix du dispositif de livraison à soi-même concernant la rénovation des logements sociaux communaux situés place de la Paix
- D'autoriser Mme la Maire à créer un compte TVA spécifique
- D'autoriser Mme la Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve ces propositions.

➤ **2016 07 21 d4 – Etude de programmation urbaine : avenant au marché**

Mme le Maire rappelle les termes du marché concernant l'étude de programmation urbaine :

Titulaires	Montant HT	Montant TTC
M. Roty	11 155 €	13 386 €
ABE (Atelier Bouvier Environnement)	7 845 €	9 414 €
Idea Recherche (sous-traitant)	8 500 €	10 200 €
TOTAL	27 500 €	33 000 €

Mme le Maire précise que, étant donné que l'Atelier Bouvier Environnement a effectué des travaux complémentaires, et qu'Idea Recherche n'a pas participé à la réunion publique finale (dernière étape du marché), il est soumis au vote du conseil les modifications suivantes :

Titulaires	Montant HT	Montant TTC	Avenant HT	Avenant TTC	Montant final HT	Montant final TTC
M. Roty	11 155 €	13 386 €	néant	néant	11 155 €	13 386 €
ABE (Atelier Bouvier Environnement)	7 845 €	9 414 €	+ 980 €	+ 1 176 €	8 825 €	10 590 €
Idea Recherche (sous-traitant)	8 500 €	10 200 €	- 850 €	- 1 020 €	7 650 €	9 180 €
TOTAL	27 500 €	33 000 €	+ 130 €	+ 156 €	27 630 €	33 156 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal :

- approuve ces modifications
- autorise Mme le Maire à signer tous documents liés à ce dossier.

➤ Décisions du Maire prises en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT (Délibération du 14 avril 2014)

Droit de préemption urbain

- ✓ 2016-08 : Parcelle C433p appartenant à M. Jean SAUVAGE et située 25, rue St Martin : pas de préemption
- ✓ 2016-09 : Parcelle ZZ 201 située 8 rue Robert Schuman et appartenant à M. et Mme Philippe LOURY : pas de préemption

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal.

➤ **Compte-rendu des commissions**

➤ *Commission ECEJ du 16 juin 2016 :*

Pascale DAKA, adjointe au Maire, présente les travaux de la commission :

- Festival de la BD
- Forum des métiers
- Point ALSH et Passerelle

➤ *Commission bâtiments du 15 juin 2016 :*

Gérard GILBERT, adjoint au Maire, présente les travaux de la commission :

- Rénovation place de la Paix
- Rénovation rue de l'Eveil

➤ *Commission bâtiments du 06 juillet 2016 :*

Gérard GILBERT, adjoint au Maire, présente les travaux de la commission :

- Remplacement de la porte de la supérette
- Devis église
- Travaux de peinture effectués par les jeunes du dispositif argent de poche

➤ *Commission embellissement / environnement du 05 juillet 2016 :*

Sabrina SAUDRAIS, adjoint au Maire, présente les travaux de la commission :

- Achats de bisannuelles
- Fleurissement 2017
- Cimetière
- Salon Délices de Plantes à Cesson
- Diaporama des visites

➤ *Commission voirie du 17 juillet 2016 :*

Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, présente les travaux de la commission :

- Parking rue du Chant du Ruisseau et BAV au Clos du Chêne
- Busage des eaux pluviales rue Hay du Châtelet
- Remplacement des lanternes
- Travaux à lancer

➤ **Questions et informations diverses**

Fin de la séance : 23h

Prochains Conseils Municipaux :

Jeudi 8 septembre 2016

Jeudi 13 octobre 2016

Jeudi 17 novembre 2016

Jeudi 15 décembre 2016

La Maire :

Les membres du bureau municipal :